



NUMÉRO 1911-1189

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, dûment convoquée et tenue le 3 décembre 2019, à 18h35 au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy, M. Luc Perreault, M. Christian Roy,
M. Éric Lessard, Mme Joanie Roy, Mme Roxane Nadeau.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jeannot Roy.
Était aussi présente madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Tel que requis par l'article 153 du code municipal, il est constaté que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, présents et absents à l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, monsieur le maire Jeannot Roy, ouvre la séance par un mot de réflexion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1912-1189-2 Il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

3. Adoption du budget 2020

1912-1189-3 Il est proposé par madame Joanie Roy et résolu, que le budget de la municipalité pour l'année 2020 soit adopté au montant de 930 983 \$ selon la répartition suivante des postes :

Revenus	Budget 2020	Dépenses	Budget 2020
Taxes Foncière	336 677 \$	Administration générale	171 270 \$
Taxes loisirs	56 601 \$	Sécurité publique	145 774 \$
Taxes MRC Robert-Cliche	61 480 \$	Réseau routier	238 379 \$
Taxes sûreté	39 523 \$	Déneigement	109 700 \$
Transferts	310 038 \$	Hygiène du milieu	76 542 \$
Service rendu	54 754 \$	Aménagement, Urbanisme et Développement	82 995 \$
Autres revenus	71 910 \$	Éclairage, Pluies, transport adapté	8 758 \$
Total des revenus	930 983 \$	Loisir et culture	73 883 \$
		Frais de financement	6 682 \$
		Remboursement de la dette	17 000 \$
		Total des dépenses	930 983 \$

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

4. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

5. Levée de l'assemblée

1912-1189-5

À 18h52, il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jeannot Roy, maire

Marie-Josée Mathieu, secrétaire-trésorière